

**COMMISSION PATRIMOINE-VILLAGE DE CARACTERE-TOURISME
COMPTE-RENDU REUNION DU 09 10 2021**

À publier

Document interne

Présents : Marie-Pierre Alizay, Joël Allier, Guillaume Bouchet, Cyril Laval, Tiphonie Fillon, Pascal Muzart, Damien Thiriet.

Jean-Philippe Alizay, René Andriol, Robert Beziaud, Raymonde Brette, Fred Chevron, Georges Gaillard, Margaret Jacquemont.

Excusé : D Balzano

Destinataires du compte-rendu : élus / membres de la réunion de travail / les habitants (à publier)

Ordre du jour : Maison Saint-Martin 9h30

- Vitraux : suite rencontre avec M Taillefer
- Ossements du Prieuré : réponse DRAC et suite
- Fleurissement : propositions de D Boslige
- Lavoir : si deuxième devis
- Suite du travail sur le métraplan et priorisation des idées
- Questions diverses

DECISIONS PRISES	A RETENIR (à destination des secrétaires de mairie)
<ul style="list-style-type: none">- Proposer au vote du prochain conseil municipal le recours à un AMO pour les travaux de restauration des baies de l'église.- Vérifier les procédures de consultations pour l'AMO et le MOE pour répondre aux règles des marchés publics.- Procéder au retour des ossements du Prieuré et à leur inhumation dans la cour claustrale.- Faire appel à un paysagiste pour définir un nouvel aménagement des espaces verts devant le Prieuré.- Consulter les élus (plénière) sur le fleurissement autour du socle de la fontaine.- Remettre à niveau la décoration du rond-point des Villards.- Consulter les élus (plénière) sur l'engagement des travaux de restauration du lavoir des Trévelins.	

La réunion s'est tenue salle du conseil en mairie alors qu'elle était initialement prévue salle St Martin afin de limiter le recours à des espaces chauffés.

Vitraux de l'église :

Comme prévu lors de la dernière commission du 9 septembre une demande de rendez-vous a été transmise à M TAILLEFER, conservateur en chef des monuments historiques à la DRAC qui suit notre monument. Cette rencontre a eu lieu à Clermont-Ferrand où P Muzart et J Allier ont pu échanger avec M Taillefer et son collaborateur M Guggisberg (ingénieur du patrimoine) sur le projet de restauration des baies de l'église ST Martin.

Il ressort de cette réunion et également d'autres échanges à la suite de questions posées par mail qui ont suivi :

- La DRAC ne peut pas tenir le rôle d'AMO (assistant maître d'ouvrage) dans notre projet.
- M Taillefer assure la municipalité de son soutien, sans toutefois d'engagement écrit sur ce point, dans le suivi des démarches à entreprendre et les futurs travaux qui seront mis en œuvre.
- Il a également précisé sur le recours à un AMO pour la municipalité n'était pas une obligation formelle mais qu'alors celle-ci aurait beaucoup plus de travail dans la mise en œuvre et le suivi des travaux. A charge pour elle de trouver les maîtres d'œuvre capables de réaliser les travaux de restauration.
- Les maîtres d'œuvre répondant à ce type de projet sont des passionnés de la restauration et s'impliqueront pour que tout soit bien réalisé.

Le débat entre les membres présents ce jour fait apparaître plusieurs sujets :

- Compte-tenu des retours de la DRAC il peut être envisagé de lancer directement les consultations pour la maîtrise d'œuvre (MOE). 5 entreprises ont été listées.
- Pour lancer les travaux de restauration il faut au préalable que le Conseil Municipal ait pris une délibération autorisant M le Maire a lancé les consultations. Il en est de même pour les demandes de subventions.
- Pourquoi ne pas avoir lancé d'appel d'offre pour l'AMO au niveau national ?
- Sur le sujet du non-recours à un AMO la question primordiale est que la municipalité soit en mesure de valider ses capacités à prendre en charge, seule, sans assistance, la mise en œuvre de ces travaux de restauration. C'est une grande responsabilité qui devrait être débattue en Conseil Municipal.
- Le rôle de l'AMO, même s'il n'est pas obligatoire, est très important pour le maître d'ouvrage (la commune) car il doit garantir tout le pilotage de l'ensemble du processus dans un chantier important, complexe, et avec d'importantes spécificités (les vitraux XVème).
- Le groupe de travail sur les vitraux devrait travailler plus en détail sur ces sujets avant la réunion de la commission.
- Une étude a été faite par le cabinet ALEP (architecte spécialisé dans le patrimoine) sur l'état des baies de l'église, il reste un cahier des charges complet à formaliser avant le lancement des consultations des entreprises.
- Les maîtres d'œuvre ne peuvent pas être juges et parties du travail réalisé par leurs propres équipes.
- Nous n'avons pas les ressources en interne sur la municipalité pour garantir le pilotage du projet avec les contraintes techniques et sécuritaires tout en assurant le respect du planning.

Concernant le dossier de subventions

- En réponse à la demande déposée en préfecture pour une autorisation de taux de subvention à 100%, la réponse de la préfecture est positive
- Dans le cas où le chantier devait être réalisé en plusieurs tranches (à priori 4) il reste à confirmer que cet accord sur le taux de subvention à 100% s'applique bien à chacune des tranches et pas seulement la première.

Concernant les appels d'offres :

- La sélection de 5 entreprises pour la consultation MOE sur les travaux de restauration semble très restrictive en regard de la notion de marché public
- Il convient de vérifier si le projet a l'obligation de s'inscrire dans le cadre des marchés publics. (Voir Guide Pratique du ministère de la Culture sur les marchés publics transmis en réunion)
- Il y a un risque de report de démarrage des travaux sur plusieurs mois si les appels d'offres sont à engager.

En conclusion il a été décidé par la commission :

- Proposer au vote du Conseil Municipal le recours à un AMO pour les travaux de restauration des baies de l'église. Prochaine réunion du CM le 6 novembre.
- Vérifier la procédure de consultations des entreprises (AMO et MOE) pour répondre aux règles des marchés publics.

Retour des ossements à la suite des fouilles archéologiques : (galerie Prieuré et cour Claustrale)

À la suite de la réunion précédente le contact a été repris avec la DRAC pour le retour des ossements mis à jour lors des fouilles.

La DRAC a changé de position et confirme maintenant qu'il est possible d'envisager l'inhumation au sein de la cour claustrale.

La commission est favorable à cette démarche. Il reste à définir

- les modalités de mises en œuvre après confirmation à la DRAC (services mairie)
- l'emplacement à retenir dans le jardin de la cour claustrale
- la pierre tombale à mettre en place
- Les informations explicatives (à voir également avec le panneau déjà en place exposant les fouilles)

Fleurissement :

Le groupe de travail sur le fleurissement de la commune s'est réuni le 7 septembre avec peu de participants malgré l'ouverture au public. Le Compte-rendu a été partagé avec le responsable de l'équipe technique de la commune.

Le débat entre les membres présents :

- Pour l'espace aménagé devant le Prieuré il serait souhaitable de faire appel à un paysagiste pour définir les améliorations souhaitées. La mise en œuvre pouvant ensuite être réalisée par l'équipe technique de la commune.
- Il est demandé que le réaménagement de cet espace soit en phase avec l'histoire patrimoniale du Prieuré avec la mise en place de terrasses.
- Les vivaces mises en place chaque année sur la commune devraient pouvoir être réutilisées plutôt que d'être jetées et remplacées l'année suivante.
- Devant la Maison de Pays il faudrait arriver à garder un espace floral au-delà de la saison d'été car la Maison de Pays est ouverte toute l'année.
- Pour la fontaine il est proposé de mettre des fleurs entourant le bassin au niveau du sol aujourd'hui bitumé.
- La Fontaine de la place Lancelot doit être mise en valeur en tant que fontaine et ne plus être surchargée de jardinières de fleurs durant la saison estivale.
- Pour la fontaine de la place Lancelot, si les travaux de remise en eau ne sont pas possibles il est suggéré de mettre en place une mise en eau en circuit fermé en rendant étanche le bassin.
- Il est souhaité également que des bacs de fleurs soient positionnés devant le clocher St Nizier
- Il a été également mentionné que des personnes qualifiées résidentes sur la commune avaient conseillé par le passé la municipalité sur certains aménagements concernant le fleurissement.
- Le pressoir évoqué avec le groupe de travail fleurissement et qui pourrait être utilisé comme bac à fleurs pourrait se positionner à plusieurs endroits : Place Château Gaillard, devant le Prieuré, Placette des Villards, à l'entrée du théâtre de verdure, au rond-point des Villards. Il est suggéré de connaître les dimensions de ce pressoir remonté avant de définir son lieu d'installation.
- Pour le rond-point des Villards il est demandé de retirer les poupées en place et revenir à une esthétique plus appropriée avec le village de caractère.

En conclusion il a été décidé par la commission :

- Faire appel à un paysagiste pour définir un nouvel aménagement des espaces verts devant le Prieuré
- Consulter les élus en réunion plénière (lundi 11/10) sur le fleurissement autour du socle de la fontaine.
- Demander les dimensions du pressoir et visualiser sur une carte de la commune les endroits proposés pour le mettre en place.
- Remettre à niveau la décoration du rond-point des Villards

Lavoir des Trévelins :

Il avait été décidé par la commission lors de sa réunion du 4 septembre de proposer au conseil municipal le vote sur l'engagement des travaux de restauration du lavoir des Trévelins.

Ce point n'a pas été mis à l'ordre du jour du conseil municipal du 18 septembre et n'a donc pas été validé.

En revanche, ce sujet a été abordé en dehors de la réunion de conseil entre les élus et il est rapporté qu'il n'y a pas d'opposition à ce que des travaux soient engagés.

Le groupe de travail petit patrimoine a réalisé en avril et mai avec des bénévoles plusieurs chantiers de nettoyage sur le lavoir des Trévelins et il ne faut pas perdre tout ce qui a été fait.

Des demandes de devis pour comparaison ont été faites auprès d'autres entreprises mais il n'y a pas de retour pour l'instant.

L'autre partie des travaux est dans le périmètre de la voirie, tout comme l'accès au lavoir pour les personnes à mobilité réduite.

Il est décidé que la validation des travaux à lancer sera à nouveau abordée avec les élus lors de la prochaine réunion plénière (lundi 11 octobre)

La question est également posée sur le cheminement piéton qui avait été présenté en début d'année, pour aller depuis la place Lancelot jusqu'à la salle de sport et la zone scolaire, avec son extension possible jusqu'au lavoir des Trévelins (par le Chemin des écoles, ou par la Route du Lavoir).

Pour plusieurs personnes de la commission, le conseil devrait aussi donner son avis sur ce projet de cheminement et son intérêt touristique dans la démarche de mise en valeur du Village de Caractère.

Le label Village de Caractère pourrait être remis en cause par le département s'il estimait qu'Ambierle ne menait pas d'actions pour la mise en valeur du village.

Suite du travail sur le métaplan et priorisation des idées :

Ce sujet est reporté à la prochaine commission en raison de l'heure avancée.

Questions diverses :

Il est demandé si la Maison St Martin est louée avec un bail précaire. Une convention a bien été signée avec le diocèse.

La municipalité souhaite remercier l'ensemble des personnes qui ont participé aux journées européennes du patrimoine cette année. Ce fût une belle réussite pour les événements proposés.

Il est mentionné par ailleurs que lors du festival BD des actes de malveillances ont eu lieu avec la détérioration du balisage mis en place pour guider les visiteurs vers la salle de sport. Il faudra réfléchir à d'autres moyens pour les prochaines manifestations.

Les indications pour les places PMR ne sont pas assez visibles et pas respectées, notamment devant la cour St Charles qui donne accès au Prieuré.

Prochaine réunion de la commission : **samedi 13 novembre ---- 9h30 ----Maison Saint-Martin**